



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 4009

Texte de la question

ACCUEIL DES ENFANTS AUTISTES EN MILIEU SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Thierry Benoit. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ma question, à laquelle j'associe les élus du groupe centriste, porte sur l'accueil des enfants autistes en milieu scolaire.

La France compte aujourd'hui un peu plus de 400 000 personnes autistes, et près d'un enfant sur 150 est touché par cette maladie. À l'heure actuelle, si les premiers symptômes de la maladie apparaissent chez les enfants avant l'âge de trois ans et sont décelés par les parents, les premiers diagnostics n'interviennent que bien plus tard.

Je salue la décision du Gouvernement qui a déclaré l'autisme " grande cause nationale 2012 ".

(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.) Cette décision doit être l'occasion pour chacun de nous d'améliorer le suivi des enfants autistes. À ce titre, je veux attirer votre attention sur les problèmes de scolarisation auxquels doivent faire face les parents, notamment dans les milieux ruraux. Deux problématiques s'imposent à nous : la première est qu'aujourd'hui 80 % des enfants autistes ne sont pas scolarisés alors même que la loi du 11 février 2005 garantit l'égal accès de tous les enfants à l'école ; la seconde est le manque de formation du personnel encadrant dans les écoles ordinaires - les professeurs et les assistants de vie scolaire ne sont pas toujours préparés pour encadrer ces enfants et leur venir en aide.

Il est indispensable de mettre en place les structures nécessaires au bon développement des enfants autistes et à leurs apprentissages. Les classes d'intégration scolaire et les unités d'intégration pédagogiques dédiées aux enfants handicapés sont un outil formidable pour leur insertion.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître les mesures prises par le Gouvernement pour favoriser la scolarisation des enfants atteints de troubles autistiques ainsi que le nombre de CLIS et d'UPI qui seront créées à la rentrée prochaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. Patrick Lemasle. Il supprime des effectifs !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, votre question pose de façon plus générale celle de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, et je veux saluer l'engagement du Parlement et des enseignants depuis maintenant sept ans, qui a permis un progrès considérable. Je rappelle que nous accueillons en effet cette année 214 000 enfants en milieu ordinaire à l'école,...

M. Hervé Féron. Vous les avez abandonnés !

M. Luc Chatel, *ministre*. ...c'est-à-dire 60 % de plus que lorsque le Parlement a voté, en 2005, la loi sur le handicap. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. Christian Bataille. En supprimant des postes !

M. Luc Chatel, *ministre*. Cela a été possible grâce à cette mobilisation sans faille, grâce aussi à des choix budgétaires, et je salue à cet égard le soutien du Premier ministre. Je rappelle que, cette année, le budget de l'accueil des enfants handicapés augmente de 30 % dans le contexte budgétaire que vous connaissez.

Ce progrès a été possible également grâce à la formation, à l'engagement de nos enseignants et de tous les

personnels d'accompagnement - plus de 40 000 adultes accompagnent ces enfants handicapés - et parce que nous avons ouvert un certain nombre de classes nouvelles. Il y a aujourd'hui plus de 2 000 ULIS, unités localisées pour l'inclusion scolaire. Dans le domaine de l'autisme que vous avez évoqué, monsieur le député, les progrès que nous avons réalisés illustrent bien cette évolution : il y avait 2 000 enfants autistes accueillis à l'école il y a huit ans, en 2004, ils sont aujourd'hui 25 000, et 20 000 d'entre eux, les trois quarts, sont scolarisés en milieu ordinaire. C'est donc un effort important qui a été conduit.

Il reste la moitié des enfants autistes qui ne sont pas scolarisés aujourd'hui. Nous allons donc, grâce à la grande cause nationale voulue par le Premier ministre, nous mobiliser, avec Marie-Anne Montchamp, Roselyne Bachelot et l'ensemble du Gouvernement, pour ouvrir davantage d'unités spécialisées et pour mieux former nos enseignants à l'accueil des enfants autistes. Je crois que la représentation nationale peut être fière du travail qui a été accompli et que nous devons continuer dans le domaine de la scolarisation des enfants handicapés.
(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4009

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 février 2012